

**POUR LES TPE ET PME DE
MOINS DE 250 SALARIÉS**

ARACT HAUTS-DE-FRANCE LE DISPOSITIF OBJECTIF REPRISE

Pourquoi bénéficier de l'accompagnement ?

Vous avez une préoccupation qui impacte l'organisation du travail :

- Le rôle du chef d'entreprise, comment maintenir les liens et le travail d'équipe ?
- Les mesures de prévention Covid, comment les co-construire avec les salariés ?
- Les nouveaux outils numériques, comment accompagner l'équipe à la mise en place ?
- Le protocole sanitaire, comment l'adapter aux réalités de terrain ?
- Le télétravail, comment améliorer mes pratiques ?
- Le travail à distance, comment soutenir les coopérations au sein de l'équipe ?
- La variation d'activité, comment m'organiser ?
- La fatigue, les tensions, comment gérer ?

Modalités d'accompagnements :

1. Accompagnement individuel gratuit :

Il s'agit d'un appui individuel et sur-mesure, entre 1 à 6 jours par un consultant.

2. Action collective gratuite :

Groupes entre 4 et 8 entreprises.

Alternance de 3 à 4 demi-journées de temps collectifs et d'appui individuel sur-mesure.

Échanges de bonnes pratiques et apport de méthodes.

Durée de l'accompagnement : environ 4 mois.

Contactez-nous à :
contact-aract-haut-de-France@anact.fr